

# Ghana #Inclusion #Economic #Women #Femmes #Economique

mercredi 2 novembre 2022

**Avec un score de 68.1, le Ghana occupe le rang 14 dans le classement continental de l'indice de l'égalité du genre en Afrique.**

## [Edition 2020 | 14/54](#)

### 1- Indicateurs généraux

Population totale 2016 (en Millions)	<b>28.0</b>	Population Féminine (%)	<b>50.2</b>	Revenu National par Population 2015 (\$ EU)	<b>1 480</b>
---	-------------	----------------------------	-------------	--	--------------

### 2- Avancées réalisées

#### 2.1. Sur le plan juridique

L'évaluation de l'arsenal juridique favorisant l'inclusion économique des femmes révèle des insuffisances par rapport aux axes retenus dans la cadre de cette étude. De ce fait, le pays doit engager des efforts pour améliorer les droits économiques des femmes ainsi que leur accès aux opportunités économiques.

Cela dit, il convient d'encourager certains acquis du pays en la matière :

- La loi ghanéenne garantit aux femmes au même titre qu'aux hommes un droit égal à l'embauche sans discriminations basées le sexe ;
- Le harcèlement sexuel sur le lieu de travail est encadré par une législation portant spécifiquement sur cette question ;
- Le licenciement des employées enceintes est interdit par la loi ;
- Les hommes et les femmes ont des droits de propriété égaux sur les biens immobiliers.

#### 2.2. Sur le plan économique

- Au Ghana, les femmes représentent la moitié de la population active, soit 50% des 13 228 000 de personnes qui constituent de cette frange de la population (2016).
- 31,6% des entreprises ont une participation féminine dans la propriété (2013).
- Le taux d'entreprises dirigées par des femmes, est évalué à 14,9% (2013).
- Environ 38,4% de femmes âgées 15 ans et plus détiennent un compte dans un établissement bancaire (2017).

### 3- Défis à relever

- La loi ne prévoit pas d'égalité en matière de rémunération pour un travail de valeur égale.
- La loi ne garantit pas de congé de maternité payé d'au moins 14 semaines pour les femmes.
- La loi n'émet pas d'interdiction concernant les pratiques discriminatoires basée sur le genre en matière d'accès au crédit.
- Législation du pays (Constitution de 1992 amendée en 1996) est tacite sur les mécanismes garantissant la représentativité des femmes en politique.
- 78,1% des emplois exercés par les femmes sont considérés vulnérables contre 60,3% de ceux des hommes (2018).

- Le taux de chômage est estimé à 6,7% à la fois chez les femmes que les hommes (2018).
- La pauvreté touche environ 23,6% des femmes âgées 15 ans et plus contre 20,7% des hommes de la même tranche d'âge (2005).
- Le ratio de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes pour un travail similaire est de 4,9, avec 7 comme score de l'égalité pleine (2020).

## **Bibliographie**

Indice de l'égalité du genre en Afrique 2015